Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 17 (1909)

Heft: 2

Rubrik: Orientation générale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ORIENTATION GÉNÉRALE.

Adresses des membres des comités.

Société centrale de la Croix-Rouge :

Président de la direction : M. H. Pestalozzi, président de la ville de Zurich.

Caissier central : M. G. Müller, directeur des finances de la ville de Berne.

Secrétariat général : M. le Dr W. Sahli, Berne.

Sous-secrétariat romand : M. le Dr C. de Marval, Neuchâtel.

Toutes les correspondances n'ayant pas un caractère personnel doivent être adressées au ***Sous-secrétariat romand*** *à Neuchâtel, ou au secrétariat général à Berne.*

Président de la Commission des transports : Colonel Dr Bohny, Claragraben, Bâle.

Alliance suisse des samaritains :

Président du comité central : M. Ed. Michel, Mittelstrasse, 5, Berne.

Société sanitaire militaire :

Président du comité central : M. P. Sauter, Goethestrasse 14, Zürich 1.

Société des femmes suisses d'utilité publique :

Présidente : Mme E. Coradi-Stahl, Zurich.

* * *

Organisation des cours.

Cours de samaritains et de soins aux malades. La Croix-Rouge suisse alloue une subvention de fr. 20 à tous les cours donnés d'après les prescriptions de la direction (voir les « Kursregulative »). Pour obtenir cette subvention, il est nécessaire de la demander au secrétariat central de la Croix-Rouge *ou au* ***Sous-secrétariat romand*** *à Neuchâtel, 15 jours au moins avant* l'examen final d'un cours. La demande de subvention doit contenir :

1° Le nombre des participants du cours; 2° l'indication exacte du jour, heure et lieu de l'examen; 3° les noms du médecin et des moniteurs du cours; 4° l'invitation à un délégué de la Croix-Rouge à l'examen final; 5° la signature lisible et l'adresse exacte de l'expéditeur.

Exercices en campagne. La caisse centrale de la Croix-Rouge ne subventionne que des exercices de quelque conséquence et qui ont nécessité des préparatifs coûteux.

La demande de crédit doit être faite *15 jours avant l'exercice,* sur formulaire spécial (à demander au Secrétariat central de la Croix-Rouge, à Berne). Dans les 15 jours qui suivent l'exercice, il doit être envoyé un rapport (2e formulaire) dont la première partie sera remplie par le directeur de l'exercice, la seconde moitié par le délégué de la Croix-Rouge qui y a assisté.

La Commission des transports (voir « Adresses ») fixe l'allocation et paye cette indemnité qui peut être au maximum

pour un exercice de $^1/_2$ journée, de fr. 30. —
» » » » journée entière » 50. —

Matériel d'instruction à disposition.

Toute demande de **prêt de matériel** doit être adressée au secrétariat central de la Croix-Rouge à Berne ou au Sous-secrétaire romand. La Croix-Rouge suisse prête — contre quittance intérimaire — du matériel d'instruction en vue des cours, et pour autant qu'il y a du matériel disponible.

La commande de matériel doit contenir les renseignements suivants : genre de cours; date du commencement du cours; adresse du médecin qui le dirige : indication du matériel, et moment pour lequel celui-ci doit être sur place; adresse exacte pour l'expédition et nom de la gare la plus rapprochée; adresse lisible et domicile du destinataire.

Les prêts se font pour : squelettes, tableaux pour cours de samaritains (du Dr Bernhard), planches anatomiques du Dr Düms, sacs sanitaires avec le matériel de pansement, lits-caisse contenant les ustensiles indispensables à un cours de soins aux malades.

La **vente de matériel** *(à prix réduit)* aux sociétés comprend : des manuels militaires suisses, 50 cts., des manuels de travaux d'improvisation (en allemand), 60 cts.; des cartouches de pansement, stérilisées, à 5 et 15 cts.; des modèles d'assortiments de literie et de linge de corps pour malades, fr. 35.—, des cartes de diagnostic (simple), fr. 1. —, les mêmes, meilleures, fr. 1. 40. Les ventes se font contre remboursement, les factures acquittées sous enveloppes fermées.

Les comités des sections reçoivent, sur demande, et **gratuitement,** les « Règlements des cours de samaritains » et « cours de soins aux malades », ainsi que les « Décisions relatives aux subventions ».

Journal de la Croix-Rouge.

Tous les envois, correspondances et rapports concernant la publication dans le présent journal, doivent être adressées à « *La Rédaction de la Croix-Rouge suisse, Palais, 6, Neuchâtel.* »

Les commandes et refus d'abonnements, les changements d'adresse, les réclamations sont à adresser à l'*Administration de la Croix-Rouge suisse, Rabbenthal, Berne.*

Pour les changements d'adresses, nous recommandons d'envoyer toujours *l'ancienne adresse* avec *la nouvelle* et de les écrire très lisiblement.

L'Imprimerie Coopérative de Berne, rue Neuve, 34, s'occupe exclusivement *des insertions et des annonces.*